

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 3-365-1927 promulguant le décret du 2 avril 1927 portant modification au décret du 3 juillet 1926 fixant Les traitements des gouverneurs des colonies et des résidents supérieurs.

n° 3-365-1927

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
29 avril 1927

Numéro JO  
n° 365 du 30/04/1927

Date du numéro  
30 avril 1927

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 2 avril 1927 portant modification au décret du 3 juillet 1926, fixant les traitements des gouverneurs des colonies et des résidents supérieurs,

### TEXTE INTÉGRAL

Art 1er, — Est promulgué dans la colonie le décret du 2 avril 1927, portant modification au décret du 3 juillet 1926, fixant les traitements des gouverneurs des colonies et des résidents supérieurs,

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal officiel de la colonie.

**CHAPON-BAISSAC.**